



FRANCE
FRATERNITÉS

NOTRE CHARTE ÉTHIQUE

PRÉAMBULE

France Fraternités a vocation depuis sa création à renforcer le tissu de solidarités sociales et à corriger les inégalités, grâce à des dispositifs de protection en direction des publics de tous âges, de toutes confessions et de toutes origines que leurs conditions discriminent.

Aujourd'hui, notre responsabilité et les valeurs que nous défendons, nous engageant à formaliser notre charte éthique.

Les valeurs fondamentales et principes éthiques édictés dans cette Charte constituent un référentiel destiné à guider et accompagner l'action quotidienne des intervenants, collaborateurs et à promouvoir le développement constant d'une pratique bien traitante et non discriminatoire à l'égard des publics accompagnés et des tous les usagers.

France Fraternités

104 rue du Ruisseau
75018 Paris

Tél : 01 42 51 96 95

<http://france-fraternites.org>

A L'EGARD DE SES COLLABORATEURS, DES USAGERS, FRANCE FRATERNITES S'ENGAGE À ...

- ❖ Procurer de **bonnes conditions de travail** pour exercer leurs missions, et identifier les risques professionnels en vue d'y apporter des réponses.
- ❖ Reconnaître et valoriser le travail réalisé, respecter chaque collaborateur et garantir sa liberté d'expression.
- ❖ Donner un cadre et une information claire sur le sens et l'exercice des missions des collaborateurs, **valoriser** le sens de la responsabilité et de l'initiative.
- ❖ **Combattre** toutes les formes de **discrimination et de harcèlement**.
- ❖ Appliquer une **égalité de traitement** en toutes circonstances, promouvoir la formation, l'évolution et le **développement professionnel**.
- ❖ Faciliter un **dialogue** fondé sur l'**écoute**, le **respect**, l'**esprit d'équipe**, la **confiance** et l'échange de bonnes pratiques professionnelles.
- ❖ Assurer la **protection juridique** de tout collaborateur dans le cadre de sa fonction.
- ❖ **Soutenir** les salariés dans l'exercice de leurs missions face aux difficultés rencontrées et toute situation complexe qui se présente.
- ❖ **Défendre les valeurs de la république** et les missions de France Fraternités ainsi que les **droits du public concerné**.
- ❖ **Garantir et respecter la confidentialité** des informations personnelles des collaborateurs et des usagers.
- ❖ Promouvoir la **bienveillance** des usagers, appliquer et promouvoir la charte de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés, rechercher en permanence la qualité globale de l'action menée.
- ❖ L'Association s'engage à **communiquer** une information globale, **transparente** et **cohérente** sur l'ensemble de ses activités.

LES PROFESSIONNELS S'ENGAGENT...

- ❖ **Respecter** l'outil de travail et tout moyen mis à leur disposition, notamment afin de garantir la bonne utilisation des fonds publics.
- ❖ En toutes circonstances, les professionnels doivent faire preuve de **disponibilité**, d'**écoute**, de **compréhension** et d'**empathie** envers les personnes accueillies. Ceux-ci doivent adopter une **bienveillance** à leur égard et s'interdire tout abus de position dominante et autres jugements de valeur.
- ❖ **Défendre l'image de France Fraternités**, et faire preuve d'implication et **promouvoir les valeurs** véhiculées dans la pratique professionnelle quotidienne.
- ❖ Faire preuve de **probité** (comportement intègre, honnête, incorruptible), de **loyauté** envers l'association et à observer un **devoir de discrétion**, tant à l'égard de la personne accueillie que de l'établissement.
- ❖ Faire preuve de **professionnalisme**, approfondir de manière continue son expertise et évaluer ses pratiques afin de répondre à l'évolution des attentes et des besoins des usagers, de l'association et de son environnement.
- ❖ Rendre compte et alerter sur les difficultés rencontrées.
- ❖ **Rester à l'écoute**, faire preuve de respect, d'ouverture d'esprit et d'entraide ; favoriser le travail en équipe et en réseau, le dialogue interne, la circulation de l'information, la transversalité.
- ❖ **Respecter** l'autre dans ses différences (opinions, expressions, convictions, orientations), être impartial et s'interdire toute discrimination entre collaborateurs et vis-à-vis des personnes accueillies.